

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES ET NOTIONS CLÉS POUR ÊTRE EFFICACE DANS SON NOUVEAU MANDAT

PUBLIC CONCERNÉ

Membres du CSE - Salariés du CSE - Trésoriers du CSE - Anciens membres du CHSCT.

DURÉE ET DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

Jour 1 : saisir les opportunités pour analyser les conditions de travail et préserver la santé, sécurité

Jour 2 : tenir la comptabilité du CSE ; réglementation, suivi analytique et budgétaire (AEP/ASC)

OBJECTIFS VISÉS

Connaître et porter un regard critique sur :

- le cadre pour exercer ses missions Santé Sécurité Conditions de Travail,
- les missions du CSE en matière SSCT,
- les obligations comptables du CSE.

INFORMATIONS PRATIQUES

Tarif

Le forfait appliqué par stagiaire, pour les deux jours de formation est **de 550€ HT**. Ce prix comprend uniquement les frais de formation.

Les frais de déplacement, de restauration et d'hôtel sont remboursés ou avancés par l'employeur. La limite des montants est fixée par la politique de frais de l'entreprise ou par les barèmes de l'URSSAF.

Lieu

La formation se déroulera dans les locaux du cabinet ARETE au **3-5 rue de Metz – 75010 PARIS**.

Sessions en 2018

Les 18 et 19 Sept.	Les 16 et 17 Oct.	Les 20 et 21 Nov.	Les 4 et 5 Déc.
Voir pour les dates en 2019			

S'inscrire maximum 15 jours avant la session souhaitée

Sur notre site en suivant le lien ci-dessous

<http://www.arete.fr/inscription-a-la-formation-cse/>

En appelant ou en nous écrivant.

Nb. Dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment de stagiaires inscrits sur une session (moins de 5), le cabinet se réserve la possibilité d'annuler la session jusqu'à dix jours avant les dates prévues.

Nous contacter

Par téléphone au 01 40 22 12 12

Par mail à l'adresse : l.lecomte@arete.fr

SAISIR LES OPPORTUNITÉS OFFERTES POUR ANALYSER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

COMMISSION SANTÉ SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL – RÉFÉRENTS DE PROXIMITÉ

JOUR 1 - Programme et objectifs

- Comprendre les évolutions majeures induites par le CSE :
 - composition
 - attributions
 - fonctionnement
 - moyens
- Différencier les sujets encadrés par l'ordre public et ceux ouverts à la négociation
- Identifier et comparer les rôles et missions de la commission SSCT et/ou des Référents de Proximité
- Arbitrer la pertinence des choix : CSE Central/CSE Établissement ; CSSCT/RP, etc.
- Inscrire le rôle des membres du CSE dans la démarche de prévention de l'entreprise
- Avoir une analyse critique du DUERP et du PAPRI Pact
- Être force de proposition

Cas pratiques

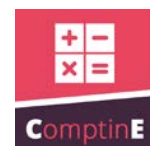
- L'illustration du propos s'appuiera sur la présentation de document d'entreprise et sur l'exposé de situations rencontrées dans le cadre de notre pratique sur le terrain.

TENIR LA COMPTABILITE DU CE OU DU CSE

GESTION COMPTABLE : ANALYTIQUE ET BUDGETAIRE

JOUR 2 - Programme et objectifs

- Préparer la transition de gestion entre le CE et le CSE
- Mettre en place une organisation comptable simple et efficace adaptée au CE/CSE
- Rappeler les principes de base de la comptabilité
- Gérer le budget du CSE (suivi du prévisionnel dans l'application comptable)
- Enregistrer les dépenses et recettes par activité
- Gérer la dualité des budgets ASC (Activités sociales et culturelles) et AEP (Fonctionnement)
- Assurer le suivi analytique adapté aux activités du comité
- Comprendre les modalités de basculement des excédents de l'exercice entre les 2 budgets
- Effectuer les contrôles annuels
- Utiliser les états de ComptinE préconisés par l'Autorité des Normes Comptables (décret 2015-01 et 02)
- Comprendre la présentation des comptes annuels (1 bilan et 2 comptes de résultat (ASC et AEP), Annexes)



Cas pratiques

- Des exercices seront réalisés sur un jeu d'essai (1 ordinateur pour 2 personnes) afin de savoir :
 - saisir des écritures
 - contrôler des opérations bancaires (rapprochements bancaires)
 - éditer les états de synthèse (bilan, compte de résultat).